

UNE CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

L'expérience du Canada dans le domaine de la promotion et de la protection de la diversité culturelle informe le débat à ce sujet à l'ONU.

Les multiples cultures canadiennes distinctes sont florissantes, mais, ayant pour voisin le pays dont la culture est la plus influente du monde, les Canadiens savent depuis longtemps concilier deux préoccupations en apparence contradictoires, la promotion de relations commerciales dynamiques et la protection de la diversité culturelle.

Il s'agit d'une perspective unique, qui confère au Canada un rôle majeur dans le projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de conclure un accord qui précisera comment les pays peuvent soutenir leurs secteurs artistiques tout en respectant les accords commerciaux internationaux.

Les représentants de 135 pays s'efforcent de mettre au point le texte de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, que l'Assemblée générale de l'UNESCO devrait adopter en octobre.

Le Canada est l'un des chefs de file de cette campagne internationale, souligne Garry Neil, directeur général à Toronto du Réseau international pour la diversité culturelle, une organisation sans but lucratif d'artistes et de groupements culturels qui cherchent à combattre ce qu'ils considèrent comme l'effet homogénéisateur de la mondialisation.

« Plutôt que de livrer un combat d'arrière-garde chaque fois qu'un différend commercial surgit, nous nous sommes demandé comment il serait possible de réserver une place à la culture, a indiqué M. Neil. Ce dont nous avons besoin, c'était d'une convention ayant force de loi sur la protection de la diversité culturelle. »

Le Québec est un partenaire particulièrement actif du Canada dans cette entreprise, les organismes artistiques francophones ayant constitué le noyau initial d'un réseau d'institutions culturelles canadiennes qui collabore avec les gouvernements provinciaux et fédéral.

Lise Lachapelle, directrice générale de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, qui a son siège à Montréal, explique que son groupement ne veut pas que les accords commerciaux priment sur le droit du Canada de privilégier les arts : « Il ne faut pas négocier la culture, fait-elle valoir. »

La position du Canada vise à faire en sorte que la convention de l'UNESCO entretienne un rapport non hiérarchique avec les autres accords internationaux. D'ailleurs, le Canada a toujours affirmé que la culture n'était pas négociable dans le contexte des accords commerciaux.

En définissant la position du Canada aux pourparlers de l'UNESCO, le ministère du Patrimoine canadien, à Ottawa, a reconnu la diversité culturelle comme un important facteur de cohésion culturelle aussi bien que de développement économique.

Le problème vient du fait que les arts ne représentent pas seulement l'expression de l'activité intellectuelle, mais aussi un assortiment toujours plus vaste de produits de consommation. Par exemple, le Canada a exporté pour près de 3 milliards de dollars de produits culturels en 2002, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1996. La culture est donc une industrie de première importance.

Par ailleurs, la diversité entraîne une présence vigoureuse de produits culturels étrangers au Canada. À une assemblée

Une culture distincte : Le film canadien *Atanarjuat (Le Coureur rapide)*, première œuvre du cinéaste inuit Zacharias Kunuk, a remporté un succès international et a été le premier film canadien à rafler la Caméra d'or, prix du meilleur premier film décerné au Festival de Cannes.

de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a eu lieu en novembre dernier à Genève, on a signalé que 95 p. 100 des films long métrage, 85 p. 100 des enregistrements sonores et des émissions de télévision en langue anglaise aux grandes heures d'écoute et 70 p. 100 des livres vendus au Canada proviennent de sources étrangères.

Les Canadiens ont l'habitude d'entendre des plaidoyers passionnés à ce sujet, et les groupements culturels contribuent abondamment au débat. Mais on entend aussi des arguments rationnels, que comprennent la plupart des pays, y compris les États-Unis. « Je crois que tous les pays du monde ont des règles à ce sujet », estime Doug Bennett, de Mississauga, éditeur de la revue *Masthead*, consacrée à l'industrie du périodique.

C'est donc bientôt que seront fixées les règles qui s'appliqueront à tous. Il y a tout lieu d'espérer que la convention de l'UNESCO sera signée à l'automne, mais ses répercussions sur les autres organisations, l'OMC notamment, sont difficiles à prévoir. Il est probable cependant qu'elle servira d'instrument normatif, étayant l'action que mènent des pays comme le Canada pour protéger et promouvoir leur diversité culturelle. ♣

Pour de plus amples informations au sujet de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, visiter www.unesco.org/culture.